



**Commission Régionale du Statut des Educateurs et  
Entraîneurs Du Football**

**Section Statut**

**SAISON 2024/2025**

**PROCES-VERBAL N°5**

---

**Réunion par voie de visioconférence du lundi 30 juin 2025**

---

**Présents** : MM. Philippe COUCHOUX – Julien GOUT – Georges GRESSIEN - Robert MENDY

---

**Situation du CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL (500 831)**

**Seniors R2/C**

La Commission,

Pris connaissance du dossier transmis par la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations par suite de sa décision du 19 juin dernier, et des observations écrites du CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL,

Observe que :

. Au début de la saison, le CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL a désigné M. Sébastien TOULLEC en tant qu'éducateur en charge de son équipe Seniors R2,

. Par suite du départ de M. Sébastien TOULLEC, ledit club a, par mail du 29/04/2025, désigné M. Zola NZUZI en tant qu'éducateur en charge de ladite équipe,

. M. Zola NZUZI étant titulaire du diplôme minimum requis et d'une licence « Technique », cette désignation a été entérinée,

Vu les explications fournies par le CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL quant au rôle de M. Abou KAMARA, licencié en qualité de « Dirigeant » au sein du club, lequel dirigeant formait un binôme avec M. Zola NZUZI,

Vu la présence régulière de M. Zola NZUZI sur les feuilles de match des rencontres disputées par l'équipe Seniors R2 de son club depuis sa désignation,

Dit que le CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL est en conformité avec les dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes du Championnat Seniors de R2.